

Canada
Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean Est
MUNICIPALITÉ DE LABRECQUE

Labrecque, le 05 octobre 2020

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Labrecque, tenue le 05 octobre 2020 à 19 heures à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de monsieur Éric Simard, maire.

Sont aussi présents :

Monsieur Pierre Gauthier, conseiller au siège n° 1

Madame Lia Tremblay, conseillère au siège n° 2

Madame Marie-Josée Larouche, conseillère au siège no 3

Madame Colombe Privé, conseillère au siège no 4

Madame Marjorie Côté, conseillère au siège no 5

Aussi était présente à cette assemblée :

Madame Bianka Simard, secrétaire-trésorière directrice générale par intérim.

Était absente à cette assemblée :

Mme Audrey Roy conseillère (absence motivée)

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Exemption de lire les minutes de la séance du 21 septembre 2020;
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2020;
5. Lecture de la correspondance;
6. **Administration générale :**
 - 6.1 Approbation des comptes pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2020;
 - 6.2 Prévisions budgétaires parc industriel secteur nord
 - 6.3 Prévisions budgétaires Régie incendie
 - 6.4 Participation à un projet dans le cadre du fonds régions et ruralité - volet 4 - coopération intermunicipale
 - 6.5 Fête de l'Halloween
 - 6.6 Sûreté du Québec - demande de présence supplémentaire
 - 6.7 Ministère des Transports - Vitesse sur la rue Principale
 - 6.8 Engagement d'une personne remplaçante aux brigadières
7. **Urbanisme et mise en valeur du territoire :**
 - 7.1 Demande autorisation CPTAQ - Dossier gravière Régis Privé
 - 7.2 Avis de motion
 - 7.3 Projet de règlement 378-20 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau

8. **Travaux publics, bâtiments et espaces verts :**
 - 8.1 Mandat ingénieur - prolongement aqueduc rang 2
 - 8.2 Déneigement Chemin de la Rivière Sud
 - 8.3 Déneigement Chemin de l'Anse
9. **Varia :**
 - 9.1
 - 9.2
 - 9.3
10. Période de questions des citoyens;
11. Levée de la séance ordinaire.

MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire suppléant souhaite la bienvenue aux personnes présentes et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la séance ordinaire.

158-20

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Après la lecture de l'ordre du jour faite par la secrétaire-trésorière directrice générale par intérim,

Il est proposé par Madame la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par la secrétaire-trésorière directrice générale par intérim

De laisser l'item « Varia » ouvert

ADOPTÉE

159-20

EXEMPTION DE LIRE LES MINUTES DE LA SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020

Considérant que tous les membres du conseil ont préalablement reçu une copie de la séance du 21 septembre 2020;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Marjorie Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

D'exempter la secrétaire-trésorière directrice générale par intérim de lire les minutes de la séance du 21 septembre 2020

ADOPTÉE

160-20

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 SEPTEMBRE 2020

Il est proposé par madame la conseillère Lia Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le procès-verbal du 21 septembre 2020 soit adopté tel que rédigé par la secrétaire-trésorière directrice générale par intérim

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

- Lettre reçue de citoyens, accompagnée de signatures, afin de manifester leur mécontentement face aux travaux de traitement de surface qui ont dû être retardés.
- Lettre d'une résidence de la rue Maltais qui mentionne la vitesse excessive dans la rue. Des mesures seront prises au printemps prochain afin de sensibiliser les automobilistes.

161-20

APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU 01 AU 30 SEPTEMBRE 2020

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 01 au 30 septembre 2020 au montant de 42 453.89\$

D'approuver la liste des comptes déjà payés pour la période du 01 au 30 septembre 2020 au montant de 3 632.50\$

D'autoriser la secrétaire-trésorière directrice générale par intérim à payer lesdits comptes au montant de 42 453.89\$

ADOPTÉE

Je soussignée, Bianka Simard, secrétaire trésorière directrice générale par intérim, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants dans la résolution 161-20

Bianka Simard

Secrétaire-trésorière directrice générale par intérim

162-20

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES PARC INDUSTRIEL SECTEUR NORD

Considérant que la municipalité a reçu les prévisions budgétaires 2021 de la Régie du parc industriel du secteur nord;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Lia Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le conseil municipal accepte les prévisions budgétaires 2021 de la Régie intermunicipale du parc industriel du secteur Nord pour un montant de 42 286 \$.

La quote part de la municipalité de Labrecque est au montant de 7 493 \$ et elle sera payée en un versement. *Certificat de crédit 10-20*

ADOPTÉE

163-20

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉGIE INCENDIE

Considérant que la municipalité a reçu les prévisions budgétaires 2020 de la Régie intermunicipale en sécurité incendie secteur nord;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le conseil municipal accepte les prévisions budgétaires 2020 de la Régie intermunicipale en sécurité incendie secteur Nord pour un montant de 361 161 \$.

La quote part pour la municipalité de Labrecque est au montant de 50 851 \$ et elle sera payée en deux (2) versements. *Certificat crédit 10-20*

ADOPTÉE

164-20

PARTICIPATION À UN PROJET DANS LE CADRE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ - VOLET 4 - COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

Considérant que la municipalité de Labrecque a pris connaissance du Guide concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions ruralité;

Considérant que toutes les municipalités de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est désirent présenter un projet de coopération pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en commun de ressources humaines et matérielles en soutien dans le domaine de l'informatique et des technologies de l'information;

En conséquence;

Il est proposé par madame la conseillère Marjorie Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

Que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil de Labrecque s'engage à participer au projet de réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en commun de ressources humaines et matérielles en soutien dans le domaine de l'informatique et des technologies de l'information;

Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Le conseil nomme la MRC de Lac-Saint-Jean-Est comme organisme responsable du projet et que cette dernière s'engage à assumer une partie des coûts du projet.

ADOPTÉE

165-20

FÊTE DE L'HALLOWEEN 2020

Considérant la situation du Covid-19 en ce mois de l'Halloween

Considérant qu'il est très difficile de maintenir la distanciation sociale sur les perrons et les entrées de maison;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Larouche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le conseil municipal de Labrecque demande à la population de ne pas faire de collecte de bonbons cette année

Que chaque famille fête l'Halloween chacun dans leur maison pour éviter toute propagation

ADOPTÉE

166-20

SÛRETÉ DU QUÉBEC - VITESSE SUR LA RUE PRINCIPALE

Considérant l'extrême vitesse des automobilistes aux sorties nord et sud de la rue Principale, ainsi que dans les quartiers résidentiels;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le conseil municipal de Labrecque demande à la Sûreté du Québec d'augmenter sa présence dans la Municipalité

ADOPTÉE

167-20

MINISTÈRE DES TRANSPORTS VITESSE SUR LA RUE PRINCIPALE

Considérant l'extrême vitesse des automobilistes à la sortie de la rue Principale nord;

Considérant qu'une demande à l'effet de diminuer la vitesse de 70 à 50 km a déjà été faite au Ministère des Transports et que celle-ci avait été refusée;

Considérant que la population est encore très dense dans cette portion du village;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le conseil municipal de Labrecque demande et exige du Ministère des Transports de diminuer la vitesse à 50km à partir du 1645, et ce jusqu'au 2605 rue Principale.

ADOPTÉE

168-20

ENGAGEMENT D'UNE PERSONNE REMPLAÇANTE AUX BRIGADIÈRES

Considérant que la municipalité de Labrecque avait envoyé un avis public pour trouver une remplaçante pour les brigadières en poste;

Considérant que nous avons reçu trois noms;

Considérant qu'une pige est effectuée pour choisir la personne qui sera remplaçante

En conséquence,

IL est proposé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Que la municipalité de Labrecque engage Audrey Côté afin de remplacer nos brigadières en poste au besoin

ADOPTÉE SÉANCE TENANTE

169-20

DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ DOSSIER GRAVIÈRE RÉGIS PRIVÉ

Considérant que monsieur Régis Privé désire renouveler l'autorisation auprès de la Commission de Protection du territoire Agricole du Québec (CPTAQ) ;

Considérant que monsieur Privé a mandaté le groupe-conseil AGRI VERT pour refaire une demande d'autorisation à la CPTAQ pour renouveler son exploitation de sablière ;

Considérant que sa demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur ;

Considérant que le Comité Consultatif d'Urbanisme a étudié la demande d'autorisation selon les critères établis à l'article 62 de la Loi sur la protection et des activités agricoles du Québec ;

Considérant que la demande n'implique pas une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture ;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Larouche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le conseil municipal de Labrecque appuie la demande d'autorisation de monsieur Régis Privé qui sera présenté à la CPTAQ concernant la continuité de son exploitation de sablière sur le lot 5 849 502 (ancien lot 26-p du Rang III).

ADOPTÉ

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT 378-20 RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU

Monsieur le conseiller Pierre Gauthier, présente un avis de motion à l'effet que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour approbation le règlement no 378-20 ayant pour objet l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau.

Le projet de règlement no 378-20 est déposé et adopté ce 05 octobre.

À la séance prévue pour son adoption, il ne sera pas nécessaire d'effectuer une lecture dudit règlement étant donné la demande de dispense de la lecture produite par monsieur le conseiller Pierre Gauthier.

Pierre Gauthier
Conseiller, siège no 1

170-20

ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT 378-20 RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le projet de règlement 378-20 ayant pour objet l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau soit adopté

ADOPTÉE

171-20

PROLONGEMENT AQUEDUC RANG 2 - MANDAT INGÉNIEUR

Considérant la demande de monsieur Ghislain Savard pour desservir ses entreprises et résidences situées dans le Rang 2 après le cimetière ;

Considérant que d'autres propriétaires dans le Rang 2 désirent également être desservis par le réseau d'aqueduc de la municipalité ;

Considérant que la municipalité pourrait faire les plans et devis pour desservir toutes les résidences du Rang 2 et par la suite voir s'il est possible de faire l'ensemble du projet ou en plusieurs phases ;

Considérant les invitations à trois firmes d'ingénieurs-conseils pour obtenir leurs offres de services professionnels pour réaliser les plans et devis jusqu'à la surveillance des travaux à forfait ;

Considérant le résultat des soumissions reçues de ces trois firmes d'ingénieurs-conseils :

- Norda Stello : 45 300.00 \$
- WSP : 44 410.00 \$
- MSH : 37 540.00 \$

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil municipal de Labrecque mandate la firme MSH Services Conseils

afin de réaliser à forfait les plans et devis pour le prolongement de l'aqueduc jusqu'au 5285, Rang 2, soit l'estimation des coûts en trois phases et l'obtention de la déclaration de conformité ou l'autorisation du projet au MELCC s'il y a lieu ainsi que la préparation de l'appel d'offres en fonction du nombre de phases que le conseil décidera en fonction du budget, et ce, au coût de 19 700.00 \$ + taxes.

Advenant la réalisation du projet de prolongement d'aqueduc, la firme MSH Services Conseils sont également mandaté à effectuer la surveillance des travaux à forfait.

Que le paiement soit pris sur le budget de la TECQ. *Certificat crédit 10-20*

ADOPTÉ

172-20

DÉNEIGEMENT CHEMIN DE LA RIVIÈRE SUD

Considérant que le déneigement de ce chemin est payé par les propriétaires des résidences de ce chemin;

Considérant que ces derniers demande à la municipalité de payer pour faire déneiger le chemin de la Rivière Sud

Considérant que la compagnie de déneigement demande 850 \$ pour déneiger ce chemin;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le conseil municipal autorise le montant annuel de 850 \$ à monsieur Gérald Gagné, pour payer le déneigement du chemin de la Rivière Sud.

Certificat de crédit no 09-20.

ADOPTÉE

173-20

DÉNEIGEMENT CHEMIN DE L'ANSE

Considérant que le déneigement de ce chemin est payé par les propriétaires des résidences de ce chemin;

Considérant que ces derniers demandent à la municipalité de payer pour faire déneiger le chemin de l'Anse;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Marjorie Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le conseil municipal autorise un montant annuel de 500\$ à monsieur Daniel Imbeault, président comme aide financière pour faire le déneigement du chemin de l'Anse.

Certificat de crédit 10-20

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire répond aux questions de l'assistance.

174-20

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Marjorie Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que la présente séance soit levée à 19h30

ADOPTÉE

Éric Simard
Maire

Bianka Simard
Secrétaire-trésorière directrice générale par intérim

Je, Éric Simard, maire, atteste que la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

Éric Simard
Maire

